

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 28 février 2019 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-  
MM :ALBOUY-BENAZECH-ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-SERIEYS-

**Absents excusés et représentés :** Mme JOLY – MM DIMILTA et RAYNAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Décision**

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à Monsieur et Madame MONET Jérémy, le local situé dans l'ancienne papeterie, 19 bis Avenue du Sidobre aux Salvages, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour un loyer mensuel de 170 euros.

Le bail signé avec les intéressés mentionneront les conditions particulières.

**Compte administratif 2018**

**1) Budget général**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARIOJOULS, a voté, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

<b><u>Total des dépenses :</u></b>	<b>1 028 353,86 €</b>
Dont : Charges à caractère général	291 286,52 €
Charges de personnel	575 115,24 €
Autres charges gestion courante	122 877,71 €
Charges financières	27 133,47 €
Opérations d'ordre	11 940,92 €
<b><u>Total des recettes :</u></b>	<b>1 725 895,37 €</b>
Dont : Atténuation de charges	79 812,50 €
Produits des services	142 755,65 €
Impôts et taxes	725 908,16 €
Dotations et participations	268 810,93 €
Autres produits gestion courante	45 547,39 €
Produits financiers	2,48 €
Produits exceptionnels	4 022,24 €
Excédent antérieur reporté	459 036,02 €

Soit un excédent de 697 541,51 €.

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>450 679,41 €</b>
Opérations réelles	<b>450 679,41 €</b>
Remboursement d'emprunts	109 702,37 €
Concessions, droits similaires	1 436,40 €
Acquisition de terrains, matériels	36 067,20 €
Immos en cours construction et instal.techniques	8 607,60 €
Aménagement espaces publics	33 453,49 €
Changement appareillage EP	16 811,24 €
Réforme scolaire « Equipement »	1 490,00 €

Aménagement salle polyvalente	67 768,45 €
Travaux de voirie 2017	13 697,68 €
Remise en état jeux espaces publics	13 440,00 €
Réfection toiture mairie	107 769,68 €
Requalification entrée village	10 320,19 €
Travaux de voirie 2018	27 701,64 €
Dotations Fonds divers réserves	1 213,47 €
Aménagement points de collecte	1 200,00 €

Le montant total des recettes de cette section s'élève à 243 979,61 € auquel il faut rajouter l'excédent antérieur reporté de 51 953,35 €, soit un total de 295 932,96 €.

## **2) Budget de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité et dans les mêmes conditions le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement lequel peut se résumer ainsi :

### Section d'exploitation :

. Dépenses :	354 050,02 €
. Recettes :	340 414,95 €
. Excédent antérieur reporté	140 579,49 €
Soit un excédent de	126 944,42 €

### Section d'investissement :

. Dépenses :	130 973,37 €
. Recettes :	150 405,31 €
. Excédent antérieur reporté	83 747,04 €
Soit un excédent de	103 178,98 €

\*\*\*\*\*

Le compte de gestion du Receveur Municipal présenté par Monsieur le Maire pour le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **Affectation du résultat 2018**

### **Budget général :**

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 697 541,51 € sera affecté de la façon suivante : 249 946,45 € au compte 1068 de la section d'investissement et 447 595,06 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

### **Budget eau et assainissement :**

Le résultat de la section d'exploitation, soit 126 944,42 € restera en section d'exploitation au compte 002.

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes Sidobre-Vals et Plateaux**

Suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes concernant les nouvelles compétences et notamment la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Sidobre-Vals et Plateaux tel que présenté par Monsieur le Maire.

## **Evaluation charges transférées, attribution de compensation, régularisation 2018**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 137 012 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 248 164 €.

## **Opposition au transfert à la Communauté de Communes de la compétence eau-assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Conformément à la loi du 3 août 2018 venue assouplir le dispositif de transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et afin de disposer d'un délai supplémentaire (après 2020) pour étudier le transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Sidobre-Vals et Plateaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique à la Communauté de Communes de ces compétences et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

### **Schéma de cohérence territoriale du PETR Hautes Terres d'Oc (SCOT)**

Après l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté le projet d'aménagement du territoire (SCOT) proposé par le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) des Hautes Terres d'Oc, composé du rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement, justifications des choix retenus, évaluation environnementale), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du PETR des Hautes Terres d'Oc.

### **Transmission dématérialisée des documents d'urbanisme et des marchés**

Depuis 2015, les actes et les documents financiers et budgétaires sont transmis à la Sous-Préfecture par voie électronique, Monsieur le Maire propose d'étendre cette possibilité à la transmission des marchés et des actes relatifs au droit d'utilisation des sols en urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la Commune avec la Sous-Préfecture pour la mise en place de cette extension.

### **Assistance en ingénierie et appui aux Communes**

Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique, le Département décide de mettre gratuitement une assistance en ingénierie à disposition des Communes en s'appuyant sur un guide de référence qui définit le cadre et l'organisation de la mission.

Afin de pouvoir en bénéficier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les principes de l'aide proposée par le Département et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à la Commune.

### **Renouvellement Contrat Enfance et Jeunesse**

Afin de poursuivre l'action engagée en faveur de la petite enfance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la CAF le renouvellement de ce contrat pour une durée de 4 ans (2019-2022) et autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement.

### **Acquisition terrain Lafontasse**

Considérant que le terrain appartenant à Monsieur Michel-Henri DONADIEU de PELISSIER DU GRES situé à l'entrée du village de Lafontasse est en vente au prix de 15 000 €, le Conseil Municipal décide l'acquisition de cette parcelle cadastrée section BD n° 167 lieu-dit « Les Plots », d'une superficie de 32a 49ca. Ce terrain pourrait être utilisé dans le but d'un aménagement public (espace de jeux pour enfants, jardin public, parking).

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant, les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

### **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Après avoir consulté les documents relatifs au PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « Sidobre-Val d'Agoût » qui se décompose en 6 politiques définies comme suit :

- D'aménagement
- D'équipement
- D'urbanisme
- De préservation des paysages
- De préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- De préservation et de remise en état des continuités écologiques

et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'ayant formulé aucune remarque, approuve le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.